

EUCO 22/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 2 août 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 2 août 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil européen portant nomination du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité



Conseil européen

**Bruxelles, le 31 juillet 2019
(OR. en)**

EUCO 22/19

**CO EUR 21
INST 216**

ACTES JURIDIQUES

Objet: DÉCISION DU CONSEIL EUROPÉEN portant nomination du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL EUROPÉEN

du ...

**portant nomination du haut représentant de l'Union
pour les affaires étrangères et la politique de sécurité**

LE CONSEIL EUROPÉEN,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 18, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) La décision 2014/639/UE du Conseil européen¹ a porté nomination du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2019.
- (2) Il convient de nommer le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité pour la période allant de la fin du mandat de la Commission actuelle jusqu'au 31 octobre 2024.
- (3) Par lettre du 26 juillet 2019, le président élu a approuvé la nomination de M. Josep BORRELL FONTELLES en tant que haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.
- (4) Conformément à l'article 17, paragraphe 7, troisième alinéa, du traité sur l'Union européenne, le président, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et les autres membres de la Commission sont soumis, en tant que collège, à un vote d'approbation du Parlement européen,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision 2014/639/UE du Conseil européen du 30 août 2014 portant nomination du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (JO L 262 du 2.9.2014, p. 6).

Article premier

M. Josep BORRELL FONTELLES est nommé haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, pour la période allant de la fin du mandat de la Commission actuelle jusqu'au 31 octobre 2024.

Article 2

La présente décision est notifiée à M. Josep BORRELL FONTELLES par le président du Conseil européen.

Elle prend effet le jour de sa notification.

Article 3

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil européen

Le président
